

## **POLITIQUE DE PARTENARIAT DE LA VILLE DE BELOEIL**

### **MISE EN CONTEXTE**

La politique de partenariat de la Ville de Beloeil a pour objectif d'encadrer toutes les demandes qui lui seront adressées pour financer, en partie, un événement de la Ville. De cette politique découle un plan de partenariat qui spécifie les différentes possibilités de visibilité offertes aux partenaires.

Tout partenaire souhaitant s'associer à la Ville de Beloeil doit respecter les politiques et les règlements municipaux.

Chaque partenariat doit faire l'objet d'une entente qui doit être bénéfique à la Ville et à ses citoyens.

La présente politique de partenariat établit les règles nécessaires à la gestion des partenariats financiers de la Ville.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toute entente de partenariat développée avec la Ville de Beloeil doit répondre aux conditions suivantes :

1. La Ville gérera, planifiera et coordonnera la visibilité accordée à chaque partenaire ;
2. Le partenaire ne pourra faire de sollicitation auprès de la Ville, ni recevoir de privilèges, bénéfices ou avantages autres que ce qui fait l'objet de l'entente ;
3. À la conclusion d'une entente, le partenaire ne pourra exercer aucune pression sur les autorités ni sur les responsables de la Ville pour obtenir davantage de visibilité ou de privilèges autres que ceux déjà déterminés dans l'entente ;
4. Le partenaire peut proposer ses idées, mais ne peut imposer ses propres conditions ;
5. Le degré de visibilité est accordé en fonction du plan de partenariat qui comprend différentes catégories, selon la valeur de la contribution financière ;
6. Toute demande de partenariat doit être déposée au minimum cent vingt (120) jours avant la tenue de l'événement ;
7. En tout temps, la Ville se réserve le droit de modifier le plan de visibilité.

### **DROIT DE REFUS**

La Ville se réserve le droit, après étude du dossier d'un partenaire, de refuser sa participation financière.

Elle se réserve aussi le droit de mettre fin à une entente de partenariat qui ne répond plus à ses intérêts ou à ceux de ses citoyens. Ce droit de refus sera prévu et balisé dans l'entente contractuelle.

## **RESTRICTIONS**

En aucun temps, la Ville n'accorde son appui moral à des produits ou services dans le cadre d'un plan de partenariat.

La Ville ne s'associera en aucun temps à un partenaire dont les revenus proviennent, notamment, de l'une ou l'autre des activités suivantes ou similaires :

- vente de tabac ou de produits contenant ou liés à l'industrie du tabac ;
- industrie de la pornographie ;
- vente de produits ou participation à la vente de produits pouvant entraîner la mort ;
- vente de produits liés au commerce des armes ;
- vente de produits non approuvés par Santé Canada ;
- véhicule un message politique partisan.

La Ville ne s'associera pas à un partenaire encourageant le commerce de l'alcool et/ou de jeux de hasard dans le cas où l'événement s'adresse aux personnes de moins de 18 ans.

La Ville refusera de s'associer à un partenaire qui :

- utilise un vocabulaire haineux ou non respectueux vis-à-vis d'une religion, ethnie, orientation sexuelle ou toute autre forme de discrimination ;
- utilise un langage offensant, profane, vulgaire, obscène, diffamatoire, calomnieux ou autrement inapproprié ;
- est actuellement placé sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ;
- est reconnu coupable d'une infraction criminelle au Canada au cours des 10 dernières années.

La Ville évitera les conflits d'intérêts, réels ou apparents, lorsqu'elle accepte un partenariat.

Dans le cas où le nom du partenaire change durant l'entente de partenariat, le représentant de la Ville peut résilier l'entente si le nouveau propriétaire ne respecte pas les principes établis ou les conditions fixées dans l'entente ou dans la présente politique.

## **ÉTABLISSEMENT DU PARTENARIAT**

Les entreprises, groupes, institutions, organisations et personnes sont appelés à manifester leur intérêt à un plan de partenariat pour un événement organisé par la Ville de Beloeil.

Le partenaire qui souhaite conclure un partenariat avec la Ville doit remplir le formulaire de demande disponible sur le site Web de la Ville ou envoyer un courriel détaillé à [partenariat@beloeil.ca](mailto:partenariat@beloeil.ca).

La liste des événements de la Ville de Beloeil visés par la présente politique est disponible sur le [beloeil.ca/partenariat](http://beloeil.ca/partenariat).